



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Des Gabonais à l'étranger empêchés de voter

Pour la première fois de son histoire, le Gabon organise, le 26 août 2023, des élections générales. L'élection du Président de la République, celle des députés et des conseillers locaux se dérouleront en même temps.

Les Gabonais résidant hors du pays, n'ayant pas de représentant à l'Assemblée nationale ni dans les conseils locaux, ne votent qu'à l'élection du Président de la République.

Les opérations de révision de la liste électorale se sont déroulées du 09 mai au 08 juin 2023 avec une prorogation du 09 au 11 juin 2023 au Gabon et à l'étranger du pays. 31 centres d'enrôlement ont été déployés à l'étranger du Gabon selon le tableau ci-après :

LES CENTRES DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE À L'ÉTRANGER (31)¹ :

N°	PAYS	VILLES
1	AFRIQUE DU SUD	Johannesburg
		Prétoria
		Durban
		Vaal
2	GHANA	Accra
3	RWANDA	Kigali
4	BENIN / TOGO	Cotonou
		Lomé
5	CAMEROUN	Douala
		Yaoundé
6	CONGO BRAZZAVILLE / ANGOLA	Brazzaville
		Luanda
7	TCHAD	Ndjamena
8	COTE-D'IVOIRE	Abidjan
9	BURKINA FASSO / MALI	Ouagadougou
		Bamako
10	RD CONGO	Kinshasa
11	GUINEE EQUATORIALE	Malabo
		Bata
12	TUNISIE / ALGERIE	Tunis
		Alger
13	MAROC	Rabat
		Casablanca
		Agadir
		Marrakech
		Tanger
		Fès
14	NIGERIA	Abuja
15	SENEGAL	Dakar
16	GUINEE CONAKRY	Conakry
17	ETHIOPIE	Addis-Abeba
18	CENTRAFRIQUE	Bangui
19	EGYPTE	Le Caire
20	CANADA	Ottawa
		Québec
		Montréal
21	ETAT-UNIS	Washington
		Los Angeles
		New-York
		Texas
		New-York Jersey C.
22	LIBAN-ARABI SAOUDITE- EMIRATS ARABES UNIS	Beyrouth
		Riyad
		Abou Dabi
23	CHINE	Pékin
24	COREE DU SUD - JAPON - INDE	Séoul/
		Tokyo
		New Delhi
25	ALLEMAGNE	Berlin
26	BELGIQUE	Bruxelle
27	ESPAGNE	Madrid
28	FRANCE - MONACO - SUISSE	Paris
		Marseille
		Bordeaux
		Nantes
		Lyon
		Rennes
		Strasbourg
		Toulouse
		Genève
		Monaco
29	GRANDE BRETAGNE	Londres
30	ITALIE - VATICAN	Rome
		Vatican
31	TURQUIE	Ankara

¹ Ministère de l'intérieur, Les centres de révision de la liste électorale au Gabon, Communiqué du 03 mai 2023



Selon l'Ordonnance n°009/PR/2011 du 11 août 2011, en cas d'élection du Président de la République ou de référendum, des bureaux de vote sont ouverts dans toutes les représentations diplomatiques et consulaires.

Alors que les Gabonais se sont inscrits sur la liste électorale dans tous les pays mentionnés ci-dessus, la note circulaire n°000895/MAE/SG/DGAC du ministère des Affaires Étrangères datée du 12 juillet 2023 mais rendue publique il y a seulement quelques jours, annonce que seules 14 commissions consulaires sont retenues pour l'élection présidentielle. Il s'agit de :

- **Zone Afrique :**
 - Cotonou (Bénin) ;
 - Yaoundé (Cameroun) ;
 - Brazzaville (Congo) ;
 - Malabo (Guinée Équatoriale) ;
 - Rabat (Maroc) ;
 - Dakar (Sénégal) ;
 - Lomé (Togo).
- **Zone Amérique :**
 - Washington et New-York (États-Unis d'Amérique).
- **Zone Asie :**
 - Pékin (Chine) ;
 - Beyrouth (Liban).
- **Zone Europe :**
 - Paris et Bordeaux (France) ;
 - Londres (Grande Bretagne).

On constate que de nombreux pays tels que l'Afrique du Sud, le Canada, le Burkina Faso, le Ghana, l'Allemagne, la Suisse, la Tunisie et plusieurs grandes villes dans lesquelles résident de nombreux Gabonais dans les pays retenus, n'ont pas de commission consulaire électorale. Ce qui veut donc dire que ces Gabonais qui figurent sur la liste électorale, ne pourront pas voter. Ils sont ainsi privés d'un droit inaliénable par le gouvernement gabonais.

Par ailleurs, la note du ministère des Affaires étrangères n'indique pas la polarisation de chaque commission consulaire électorale retenue. Couvrent-elles tous les pays et villes susmentionnés ou se limitent-elles aux villes de Paris, Bordeaux et Londres, pour prendre l'exemple de l'Europe ?

En Europe, les Gabonais de Berlin, Bruxelles, Madrid, Marseille, Nantes, Lyon, Rennes, Strasbourg, Toulouse, Genève, Monaco, Rome et du Vatican ne voteront pas. Leurs cartes d'électeurs sont disponibles et on peut s'interroger sur l'utilisation qui pourrait en être faite.

Notons aussi, qu'à 4 jours du scrutin, le ministère de l'intérieur qui est dépositaire du fichier électoral n'a toujours pas rendu publics les résultats officiels des opérations de la révision des listes électorales 2023. D'après une bonne pratique internationalement reconnue, ces résultats devraient être publiés par province/département/district/commune/canton/commission consulaire. Cette bonne pratique favorise la transparence, la crédibilité et permet à toutes les parties prenantes de pouvoir suivre le déroulement des opérations électorales sur le terrain. Le



répertoire des bureaux de vote n'est, lui non plus, pas disponible. Cela pourrait permettre de comprendre le maintien de la commission consulaire de Beyrouth au détriment de celle de Berlin, de Strasbourg ou de Toulouse, par exemple.

L'article 92 (loi n°10/98 du 10 juillet 1998) stipule que, peut voter dans un bureau de vote toute personne inscrite sur la liste électorale du bureau et porteuse d'une carte d'électeur et de l'une des pièces prévues à l'article 54 de la présente loi. L'article 75 nouveau (Loi n° 004/2023 du 07 mai 2023) dit quant à lui que le vote a lieu dans les bureaux déterminés par l'administration.

L'ouverture des bureaux de vote relève donc d'une simple décision administrative. Nous attendons que celle-ci soit prise pour permettre aux Gabonais d'exercer leur droit de vote et ce d'autant plus qu'ils figurent sur la liste électorale.

Mardi, 22 août 2023
Le Bureau de Tournons La Page Europe

Contact Presse :

Laurence **NDONG**
E-mail : laurencendong@gmail.com – Tel : 06 48 24 99 30
Membre de TLP-Europe
Présidente de Debout Peuple Libre